



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de SANNES

le Directeur départemental des Finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS
MAUREL Eve LEALE Valérie PEREZ Sylvie AMOURDEDIEU Frédéric LA PIGNOLA Romain KOTAS Cédric	ORGIAS-MANZONI Christelle COPETE Raphaël HAAS Isabelle TOUATI Armelle REYNET Patrick GIAI CHECA Yves

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

A Avignon, le 28/04/2026

	Le Directeur départemental des Finances publiques,  Michel LAFFITTE
--	---